

PROJET DE LOI

N° 64

adopté

SÉNAT

le 28 avril 1982

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation d'un Accord portant création
du Fonds commun pour les produits de base.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de
loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 217 et 278 (1981-1982).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base, ensemble six annexes, ouvert à la signature à New York le 1^{er} octobre 1980, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 28 avril 1982.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 217 (1981-1982), Sénat.